

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'ARDECHE

ARRONDISSEMENT DE LARGENTIERE



DELIBERATION n°2025-58

COMMUNE DE VALS LES BAINS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 DECEMBRE 2025

L'an DEUX MIL VINGT CINQ le DIX HUIT, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de DECEMBRE, sous la présidence de Monsieur Michel CEYSSON, Maire de la Commune.

Nombre de conseillers :

En exercice :	27
Absents :	02
Présents :	15
Procurations :	10
Votants :	25

Présent(e)s : Michel CEYSSON – Françoise CHASSON – Francis CLUTIER - Vincent MOUNIER - Brigitte SOUCHE - Patrick ARCHIMBAUD – Nicole TOGNETTY – Laurent FAURE – Irène GALIBERT – André SAUZON – Michel ESCHALIER – Martine COSTE - René MONTREDON – Christine GIBAUD – Laurent TOUZET

Procurations : Mélody FERRERO à Francis CLUTIER – Marie EL FARKH à Martine COSTE - Françoise VOLLE à Brigitte SOUCHE - Anne VENTALON à Françoise CHASSON - Eric JOURET à Vincent MOUNIER - Robert LACROIX à Laurent FAURE - Aurélien ROUSSET à Michel CEYSSON - Marjorie LAJOIE à Patrick ARCHIMBAUD - Franck REVEL à André SAUZON - Martine BUREL à Irène GALIBERT

Absent(s) : Laurent LEWANDOWSKI - – Peggy BROUARD

Secrétaire de séance : Françoise CHASSON

Affaires financières : cession immeuble communal_Parcelles AP n°165 et AP n°166_Locaux brasserie

Il est proposé au conseil municipal de mettre en vente les parcelles AP n°165 et AP n°166, située 7 Avenue Claude Expilly à Vals-les-Bains.

Cette propriété bâtie est actuellement en copropriété. La partie communale est louée via un bail commercial. À la suite du rachat, les nouveaux propriétaires seraient intéressés pour devenir propriétaires de la totalité du bien utile à l'activité.

Il s'agit d'un ancien bâtiment composé de la manière suivante :

- Au rez-de-chaussée, un espace de vente de 141 m², lumineux et ouvrant par baie sur la Volane.
- Au sous-sol un espace de production, accès depuis le magasin par un escalier.

L'espace de production de 351 m², est voûté, en pierres, sol béton et carrelage en mauvais état, occupé par de grandes cuves en inox. Cet espace en sous-sol souffre aujourd'hui de vétusté importante due à une forte humidité et à des infiltrations d'eaux.

Les travaux de remise en état sont estimés à 130 000€ (rapport d'expertise bâtiment réalisé par la commune, joint au dossier d'évaluation des domaines).

.../..

.2.

La valeur vénale du bien a été évaluée à 90 000€ par les services des domaines.

Le Conseil Municipal,
Sur proposition du Maire,
Et après en avoir délibéré à l'UNANIMITE des membres présents et/ou représentés :

- APPROUVE la vente à hauteur de 115 000€ ;
- CEDE le bien à la SCI LA BRASSERIE DU PARC ;
- AUTORISE M. le Maire, ou un adjoint, à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire :

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture de L'argentière le 19 décembre 2025 et de sa publication à la même date ;
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Vals les Bains, le 19 décembre 2025

Le Maire

Michel CEYSSON

